

## La Rectrice de l'Académie de Toulouse

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education ;

Vu le décret N° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'avis du Comité Technique Académique recueilli le 21 janvier 2019;

Vu l'arrêté du 07 juillet 2017 de Madame la rectrice portant délégation de signature concernant les décisions relatives à l'organisation scolaire ;

Vu l'avis du Comité Technique Spécial Départemental recueilli les 12 et 21 février 2019;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale recueilli les 18 et 25 février 2019;

### DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

#### Arrêté du 25 février 2019 relatif aux mesures de carte scolaire des établissements du 1<sup>er</sup> degré public des Hautes-Pyrénées Rentrée scolaire 2019 N° 65-2019-03-15-008

**Article 1** : Le nombre d'emplois alloué au département pour l'année scolaire 2019-2020 est de 979 suite au retrait de 5 emplois (hors éventuelle variation des PACD) et l'attribution de 0,5 ETP au titre des PIAL.

**Article 2** : Sont prononcées les mesures de retrait d'emplois suivantes :

#### Ecoles faisant l'objet d'une mesure de retrait d'emploi :

- **Ecole Primaire Aucun**: 0651073N retrait d'un poste adjoint élémentaire
- **Ecole Primaire Juillan** 0651078U: retrait 0,5 poste adjoint occitan
- **Ecole Primaire Labatut Rivière** 0650969A : retrait poste adjoint 1 classe ECEL
- **Ecole Elémentaire Honoré AUZON Lourdes** 0650345X : retrait poste adjoint 1 classe ECEL
- **Ecole primaire Jacques PREVERT Rabastens-de-Bigorre** 0650192F : retrait 1 poste adjoint ECEL
- **Ecole maternelle VOLTAIRE Tarbes** 0650704M : retrait 1 poste adjoint ECMA
- **Ecole maternelle Henri DUPARC Tarbes** 0650629F : retrait 1 poste d'adjoint ECMA
- **Ecole élémentaire Jean MOULIN Tarbes** 0650959P: retrait 1 poste d'adjoint ECEL

- **Ecole élémentaire PIERRE GUILLARD Vic en Bigorre** 0650944Y : retrait 1 poste adjoint ECEL
- **RPI Capvern/Lutilhous/Mauvezin** - Retrait d'un emploi de chargé d'école pour les écoles du RPI sur le site de Lutilhous 0650499P
- **RPI Hitte/Luc/Orignac** : Retrait d'un emploi d'adjoint à Luc 0650557C
- **RPI Pujol/Saint-Lézer** : Fermeture d'un poste d'adjoint à l'école de Saint-Lézer 0650250U

**Ecoles faisant l'objet d'une mesure de retrait d'emploi pour la rentrée scolaire 2020 :**

- **Ecole primaire de Mérilheu 0650306E** : Retrait du poste de chargé d'école
- **RPI Goudon/Moulédous/Peyraube/Sinzos** : Fermeture du poste de chargé d'école à Moulédous 0650559E

Enseignement Spécialisé

- **Ecole Primaire Bagnères-de-Bigorre Jules FERRY** 0651066F : fermeture poste maitre G rééducateur rattaché à la circonscription de Tarbes Lourdes 0651046J
- **Ecole élémentaire Soues Barrouquère Teilh** 0650726L: fermeture poste maitre G rééducateur rattaché à la circonscription Tarbes Est 0651045H

**Article 3 : Sont prononcées les modifications dans les Regroupements Pédagogique Intercommunaux concentrés ou dispersés suivantes :**

■ **Créations ou transformation rentrée 2019 :**

- **RPI de l'Arros: Aubarède/Cabanac/Chelle-Debat/Castelvieilh/Marseillan** - Réorganisation du RPI, Création d'une direction d'école unique à six classes pour le RPI à l'école de Cabanac (deux classes), les chargés d'écoles Aubarède, Chelles Debat, Castelvieilh et Marseillan deviennent adjoints, maintien des classes sur cinq sites.
- **RPI Escondeaux/Lescurry/Sarriac** - Fermeture de la deuxième classe à l'école de Lescurry, transfert du poste à Sarriac
- **RPI Dours/Oléac-Debat/Louit/Castéra-Lou** - Réorganisation du RPI, création d'une école primaire à 5 classes à Dours, fermeture des écoles Oléac-Débat, Louit, Castéra-Lou, conservation des classes sur quatre sites jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école à Dours
- **RPI Lafitole/Liac/Monfaucon** - Création d'une seule direction d'école à 4 classes pour le RPI à Lafitole (deux classes), les chargés d'école de Liac et Monfaucon deviennent adjoints, maintien des classes sur les trois sites
- **RPI Madiran/Castelnau Rivière Basse** - Transfert d'un poste de chargé d'école de Castelnau Rivière Basse à Madiran 0650720E, l'école primaire comportera trois classes
- **RPI Pierrefitte-Nestalas/Soulom** - Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Pierrefitte-Nestalas, création d'une école primaire à quatre classes

■ **Créations ou transformation envisagées en rentrée 2020 :**

- **RPI Génos/Loudenvielle** - Fusion des deux écoles 0650422F et 0650425J, en une seule école primaire à Loudenvielle (le numéro UAI sera créé dans la base des écoles ultérieurement)

**Article 4 : Sont prononcées les créations d'écoles suivantes (suite à fusion) :**

**A la rentrée scolaire 2019 :**

Article 4-1 : Création de l'école primaire 0651084A – RPI de l'Arros à Cabanac  
Cette école se composera de 6 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Aubarède école élémentaire 0650657L 1 classe
- Cabanac école maternelle 0650158U 2 classes
- Chelle Debat école élémentaire 0650955k 1 classe
- Castelvieilh école élémentaire 0650159V 1 classe
- Marseillan école élémentaire 0650167D 1 classe

Article 4-2 : Création de l'école primaire 0651085B – Dours  
Cette école se composera de 5 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Dours école maternelle 0650976H 1 classe
- Oléac-Débat école élémentaire 0650169F 2 classes
- Louit école maternelle 0650166C 1 classe
- Castéra-Lou école élémentaire 0650160W 1 classe

Article 4-3 : Création de l'école primaire 0651086C – Lafitole  
Cette école se composera de 4 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Lafitole primaire 0650105L 2 classes
- Liac élémentaire 0651008T 1 classe
- Monfaucon élémentaire 0650188B 1 classe

Article 4-4 : Création de l'école primaire 0651087D – Castelnau-Magnoac  
Cette école se composera de 6 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Castelnau-Magnoac élémentaire 0650713X 4 classes
- Castelnau-Magnoac maternelle 0650868R 2 classes

Article 4-5 : Création de l'école primaire 0651088E – Esquièze-Sère  
Cette école se composera de 3 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Esquièze-Sère école élémentaire 0650361P 2 classes
- Esquièze-Sère école maternelle 0650943X 1 classe

Article 4-6 : Création de l'école primaire 0651089F – Ibos  
Cette école se composera de 10 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Ibos école élémentaire 0650848U 6 classes
- Ibos école maternelle 0650849V 4 classes

Article 4-7 : Création de l'école primaire 0651090G Lapacca – Lourdes  
Cette école se composera de 14 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Lourdes école élémentaire Lapacca 0650346Y 10 classes
- Lourdes école maternelle Lapacca 0650638R 4 classes



Article 4-8 : Création de l'école primaire F Camescasse 0651091H – Maubourguet  
Cette école se composera de 8 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Maubourguet école maternelle F Camescasse 0650788D 3 classes
- Maubourguet école élémentaire F Camescasse 0650789E 5 classes

Article 4-9 : Création de l'école primaire du Bourg 0651092J– Odos  
Cette école se composera de 8 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Odos école élémentaire du Bourg 0650722G 6 classes
- Odos école maternelle du Bourg 0650925C 2 classes

Article 4-10 : Création de l'école primaire Jean Moulin 0651093K– Pierrefitte-Nestalas  
Cette école se composera de 4 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Pierrefitte-Nestalas école élémentaire Jean Moulin 0650966X 2 classes
- Pierrefitte-Nestalas école maternelle Jean Moulin 0650635M 2 classes

Article 4-11 : Création de l'école primaire 0651094L – Pouzac  
Cette école se composera de 5 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Pouzac école élémentaire 0650724J 3 classes
- Pouzac école maternelle 0650697E 2 classes

Article 4-12 : Création de l'école primaire Ormeau Figarol 0651095M – Tarbes  
Cette école se composera de 12 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Tarbes maternelle Anatole France 0650648B 4 classes
- Tarbes élémentaire Ormeau Figarol 0650958N 8 classes

Article 4-13 : Création de l'école primaire Wallon-Debussy 0651096N– Tarbes  
Cette école se composera de 8 classes primaires

suite à fusion des écoles

- Tarbes maternelle Henri Wallon 0650644X 3 classes
- Tarbes élémentaire Claude Debussy 0650965W 5 classes

Article 4-14 : Création de l'école maternelle Prévert 0651097P – Tarbes  
Cette école se composera de 7 classes maternelles

suite à fusion des écoles

- Tarbes école maternelle Jacques Prévert 0650628E 4 classes
- Tarbes école maternelle Charles Perrault 0650626C 3 classes

#### **Transfert envisagé pour la rentrée scolaire 2020 :**

- Argelès-Gazost - Transfert de l'école élémentaire Parc Suzanne 0650261F avec l'école élémentaire Jean BOURDETTE 0650706P, en une seule école élémentaire de 7 classes

## Réorganisation pédagogique:

- Campan école maternelle du Bourg transformée en école primaire à compter de la rentrée scolaire 2018 (pour régularisation)

### **Article 4: Est prononcée la fermeture des écoles suivantes suite aux fusions**

- 0650657L Aubarède - école élémentaire
- 0650158U Cabanac - école maternelle
- 0650713X Castelnau-Magnoac - école élémentaire
- 0650868R Castelnau-Magnoac – école maternelle
- 0650714Y Castelnau Rivière Basse – école primaire
- 0650159V Castelvieilh - école élémentaire
- 0650160W Castéra-Lou - école élémentaire
- 0650955k Chelle Debat - école élémentaire
- 0650976H Dours - école maternelle
- 0650361P Esquièze-Sère – école élémentaire
- 0650943X Esquièze-Sère – école maternelle
- 0650848U Ibos - école élémentaire
- 0650849V Ibos - école maternelle
- 0650105L Lafitole - école primaire
- 0651008T Liac - école élémentaire
- 0650166C Louit - école maternelle
- 0650346Y Lourdes - école élémentaire Lapacca
- 0650638R Lourdes - école maternelle Lapacca
- 0650499P Lutilhous – école maternelle
- 0650167D Marseillan - école élémentaire
- 0650788D Maubourguet - école maternelle F Camescasse
- 0650789E Maubourguet - école élémentaire F Camescasse
- 0650188B Monfaucon – école élémentaire
- 0650722G Odos - école élémentaire du Bourg
- 0650925C Odos - école maternelle du Bourg
- 0650169F Oléac-Débat - école élémentaire
- 0650635M Pierrefitte-Nestals – école maternelle
- 0650966X Pierrefitte-Nestals – école élémentaire
- 0650724J Pouzac école élémentaire

- 0650697E Pouzac école maternelle
- 0650648B Tarbes maternelle Anatole France
- 0650958N Tarbes élémentaire Ormeau Figarol
- 0650644X Tarbes maternelle Henri Wallon
- 0650965W Tarbes élémentaire Claude Debussy
- 0650628E Tarbes école maternelle Jacques Prévert
- 0650626C Tarbes école maternelle Charles Perrault

**Fermetures d'écoles pour la rentrée scolaire 2020 :**

- 0650422F Génos école élémentaire
- 0650425J Loudenvielle école élémentaire
- 0650559E Moulédous école primaire du Bourg
- 0650306E Mérilheu école élémentaire

**Article 5 : Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation d'emploi:**

- 0650723H Ecole élémentaire Oursbelille: création d'un poste d'adjoint élémentaire
- 0650396C Ecole primaire Sarrouilles: création d'un poste d'adjoint élémentaire

Dispositifs de dédoublement en éducation prioritaire

- 0650978K Ecole Jules Verne élémentaire Tarbes : création de deux postes d'adjoints au titre du dédoublement CE1 (CE12)
- 0650994C Ecole Rousseau élémentaire Tarbes : création de deux postes d'adjoints au titre du dédoublement CE1 (CE12)

Enseignement Spécialisé

- 0650860G IME Mas le Clos Fleuri Ordizan : création de 0,5 ETP
- 0659999R DSDEN Coordonnateur AESH : création d'un emploi
- 0651098R Tarbes ASH : Création d'un poste référent aux Pôles inclusifs d'accompagnement localisés PIAL (0.5 ETP) et secrétariat CDO (0.5 ETP)

**Article 6 : Sont prononcées les mesures liées aux décharges de direction suivantes à la rentrée scolaire 2018**

**Mise en place de décharges :**

0650158U – Cabanac – Ecole primaire (coordination RPI)	+0.25 de quotité
0651087D – Castelnau-Magnoac – Ecole primaire (fusion)	+0.25 de quotité
0651085B – Dours – Ecole primaire (fusion)	+0.25 de quotité
0651089F – Ibos – Ecole primaire (fusion)	+0.50 de quotité
0650105L – Lafitole – Ecole primaire (coordination RPI)	+0.25 de quotité
0651090G – Lourdes - Ecole primaire Lapacca (fusion)	+1.00 de quotité



0651091H – Maubourguet - Ecole primaire F. Camescasse (fusion)	+0.33 de quotité
0651092J – Odos - Ecole primaire du Bourg (fusion)	+0.33 de quotité
0650723H – Oursbelille – Ecole primaire (ouverture classe)	+0.25 de quotité
0651093K – Pierrefitte-Nestalas – Ecole primaire (fusion)	+0.25 de quotité
0651094L – Pouzac - Ecole primaire (fusion)	+0.25 de quotité
0650396C – Sarrouilles - Ecole primaire (ouverture classe)	+0.25 de quotité
0650994C – Tarbes – Ecole élémentaire JJ Rousseau (ouverture classe déd. CE1 + maintien décharge REP)	+0.25 de quotité
0651095M – Tarbes - Ecole primaire (fusion A. France/O. Figarol) (dont 0.25 à titre exceptionnel)	+0.75 de quotité
0651096N – Tarbes - Ecole primaire (fusion H. Wallon/C. Debussy)	+0.33 de quotité
0651097P – Tarbes - Ecole maternelle (fusion J Prévert/C Perrault) (dont 0.25 à titre exceptionnel REP)	+0.50 de quotité

**Retraits ou modifications de décharges :**

0650713X – Castelnau-Magnoac – Ecole élémentaire	- 0.25 de quotité
0650849V – Ibos – Ecole maternelle	- 0.25 de quotité
0650848U – Ibos – Ecole élémentaire	- 0.25 de quotité
0650747J – Lourdes - Ecole maternelle Lapacca	-0.25 de quotité
0650638R – Lourdes - Ecole élémentaire Lapacca	-0.33 de quotité
0650789E – Maubourguet - Ecole élémentaire F. Camescasse	-0.25 de quotité
0650722G – Odos - Ecole élémentaire du Bourg	-0.25 de quotité
0650648B – Tarbes – Ecole maternelle Anatole France	-0.25 de quotité
0650628E – Tarbes – Ecole maternelle Jacques Prévert	-0.25 de quotité
0650958N – Tarbes – Ecole maternelle Ormeau Figarol	-0.33 de quotité
0650965W – Tarbes – Ecole maternelle Claude Debussy	-0.25 de quotité

**Maintien à titre exceptionnel de décharges :**

0650702K – Aureilhan – Ecole maternelle des Cèdres (Dispositif -3ans)	+0.25 de quotité
0650345X – Lourdes – Ecole élémentaire Honoré AUZON (dont 0.50 ETP à titre exceptionnel )	+1.00 de quotité

**Mise en place de décharges envisagés pour la rentrée scolaire 2020 :**

065 – Loudenvielle – Ecole élémentaire (fusion Génos/Loudenvielle)	+0.25 de quotité
--	------------------

## **Article 7 : Mesures diverses :**

### Enseignement de l'Occitan transformation d'un emploi

#### **0651089F - Ecole Primaire Ibos (issue de la fusion)**

en RS2019 si un poste se libère au mouvement

Poste d'adjoint ECMA	- 1 ETP adjoint
Poste d'adjoint spécialisé Occitan	+ 1 ETP adjoint

#### **0651063C - Ossun Ecole primaire Paul GUTH**

en RS2019 si un poste se libère au mouvement

Poste d'adjoint ECEL	- 1 ETP adjoint
Poste d'adjoint spécialisé Occitan	+ 1 ETP adjoint

#### **0651078U - Juillan Ecole Primaire**

Poste d'adjoint ECEL	- 1 ETP adjoint
Poste d'adjoint spécialisé Occitan	+ 1 ETP adjoint

#### **0650629F - Tarbes Ecole maternelle Henri DUPARC**

Poste maitre supplémentaire Occitan	- 1 ETP adjoint
Poste d'adjoint spécialisé Occitan	+ 1 ETP adjoint

#### **0650959P Ecole élémentaire Jean MOULIN Tarbes**

Poste maitre supplémentaire Occitan	- 1 ETP adjoint
Poste d'adjoint spécialisé Occitan	+ 1 ETP adjoint

## **Article 8 : Réorganisation des circonscriptions 1<sup>er</sup> degré :**

### Transformation des circonscriptions :

- Tarbes Ouest devient Tarbes Centre-Sud 0651044G
- Vic Val d'Adour devient Tarbes-Val d'Adour Madiran 0651042E
- Les circonscriptions de Lourdes-Bagnères 0651046J et de Lannemezan 065054F ne sont pas modifiées
- Création d'une nouvelle circonscription Séméac Préélémentaire 0651099S, fermeture de l'IEN préélémentaire
- Création d'une nouvelle circonscription Tarbes ASH et missions départementales 0651098R, fermeture de Tarbes EST ASH 0651045H

### Enseignement spécialisé :

- Transfert d'un poste enseignant référent de Tarbes Est à Lourdes-Bagnères 0651046J
- Transfert d'un poste enseignant référent de Tarbes Est à Séméac Préélémentaire 0651099S
- Transfert d'un Poste Maitre E G0135 de Tarbes Est, rattaché administrativement à Soues, vers la circonscription Tarbes-Val d'Adour Madiran 0651042E
- Fermeture de 0.5 poste ERUN et de 0.5 poste Secrétariat CDO SEGPA de Tarbes Est 0651045H



Encadrement / Animation:

- 0659999R DSDEN CPC Occitan : fermeture -0,5 ETP
- 0659999R DSDEN CPC maternelle : transfert de l'emploi vers circonscription Séméac Prélémentaire 0651099S
- 0659999R DSDEN Chargé de Mission Mathématiques : création d'un emploi
- 0659999R DSDEN CPC TICE : création d'un emploi
- Transfert du poste itinérant occitan Tarbes Est vers la DSDEN
- Fermeture du poste CPC ASH à la DSDEN 0659999R, rattaché à Tarbes Est 0651045H
- Transformation du poste CPC généraliste de la circonscription de Tarbes Est en poste CPC ASH de la nouvelle circonscription de Tarbes ASH et missions départementales 0651098R

Titulaires remplaçants :

- Ecole primaire publique Bernac-Debat 0650384P: fermeture d'un poste TR (gestion des AVS)

**Article 9 :**

La secrétaire générale de la direction académique des Hautes-Pyrénées, chef des services administratifs, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 15 mars 2019

Pour la rectrice et par délégation,  
L'inspecteur d'académie,  
Directeur des services départementaux de l'Education  
nationale des Hautes-Pyrénées

  
Thierry Aumage